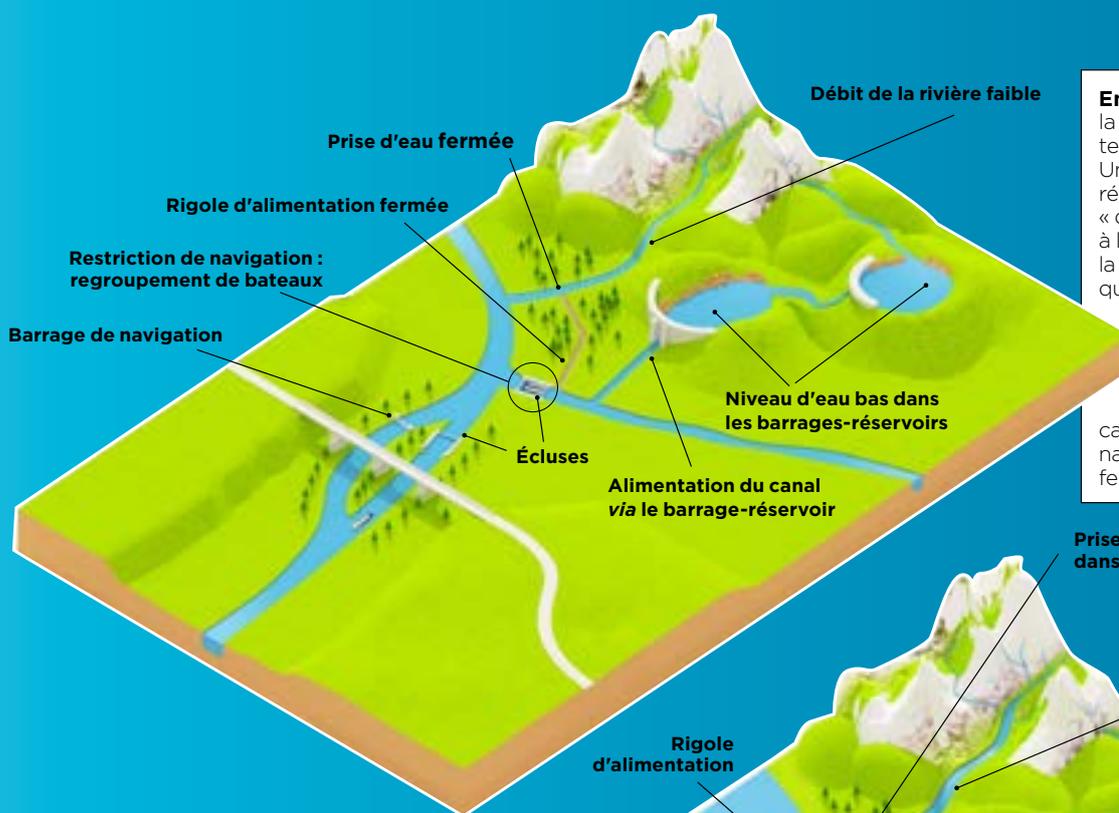


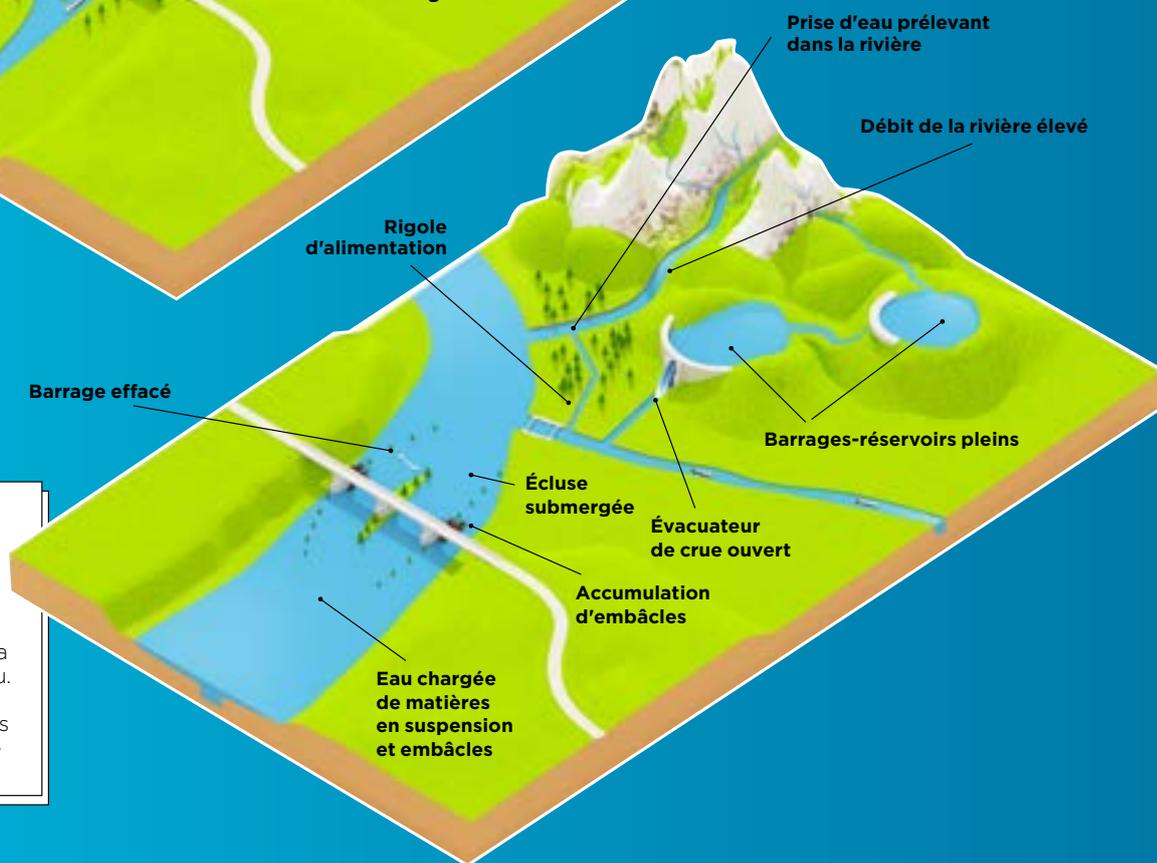
# GESTION HYDRAULIQUE

*Deux situations opposées : étiage et crue*



## En situation d'étiage,

la ressource en eau tend à manquer. Un débit d'eau à valeur réglementaire, appelé « débit réservé », est laissé à la rivière afin de préserver la vie aquatique. Si la quantité d'eau disponible dans la rivière est inférieure ou égale à cette valeur, VNF n'a plus le droit de prélever d'eau. Dans les cas les plus critiques, la navigation peut être fermée.



## En situation de crue,

afin de ne pas aggraver le risque d'inondation, VNF efface ses barrages, qui ne jouent alors plus aucun rôle dans la gestion du cours d'eau. La navigation est maintenue tant que les conditions de sécurité sont respectées.